

Bourse de collège

Circulaire1103B_BourseDeCollege.odt - 20/07/11

Si vous pensez pouvoir bénéficier de la Bourse de collège pour l'année scolaire 2011-2012, nous vous invitons à retirer un formulaire au secrétariat ou à le télécharger depuis le site du collège – www.eugenedemazenod.org – rubrique « les informations pratiques » – puis à retourner, le plus tôt possible, le dossier complété.

Vous trouverez au verso la fiche « Plafonds de ressources applicables pour l'attribution des la bourse » qui vous permettra de vérifier vos droits en fonction de vos revenus

La date limite de dépôt fixée par une note ministérielle est le
30 septembre 2011

Nous attirons votre attention sur deux points :

- le revenu fiscal de référence demandé est celui de l'année 2009 (avis d'imposition 2010) ;
- la demande de procuration pour le versement au profit du collège est très fortement recommandé par les services académiques pour éviter d'importants retards dans les virements.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

François Bérot
Chef d'établissement